

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-04-17

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7 - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4 - Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Objet : TOURISME : Subvention annuelle 2016 attribuée à l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne

Vu la convention entre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne en date du 29 juin 2012 ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2016 qui s'est tenu le 29 février 2016 ;

Le Président propose d'allouer à l'Office de Tourisme Intercommunal Sauldre et Sologne, une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 € afin d'assurer ses missions d'accueil, d'animation et de promotion du territoire de la CDC.

La Communauté de Communes verse chaque année cette subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme en deux tranches. Un acompte correspondant au 50 % de la subvention après le vote du budget et le solde au cours du mois de septembre

Le Président propose donc de prendre une délibération visant à :

- Attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal Sauldre et Sologne une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 €
- Verser après le vote du budget la première tranche d'un montant de 55 000 €
- Verser la seconde tranche d'un montant de 55 000 € au cours du mois de septembre 2016
- Etre autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 29, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE


Article 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 € ;

Article 2 : DE VERSER après le vote du budget la tranche 1 d'un montant de 50 000 € ;

Article 3 : DE VERSER la tranche 2 d'un montant de 50 000 € au cours du mois de septembre 2016 ;

Article 4 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016
Et
Publication ou Notification du : 06.04.2016

Pour extrait conforme
Le Président,

Denis MARDESSON